

## Tarifs indicatifs visites guidées 2018

Service		Salariés Salaire net	Travailleurs non salariés Entreprises/associations TARIFS H.T.
<b>Demi-journée</b> Visite panoramique, illuminations visite pédestre, musée, visite- conférence...	<b>3 h max</b>	95 à 110 €	190 à 220 €
<b>Demi-journée</b>	<b>4 h max</b>	110 à 125 €	220 à 250 €
<b>Longue demi-journée</b>	<b>5 h max</b>	135 à 145 €	270 à 290 €
<b>Longue demi-journée</b>	<b>6 h max en continu</b>	160 à 180 €	320 à 360 €
<b>Journée</b>	<b>8 h max</b>	180 à 195 €	360 à 390 €
<b>Longue journée</b>	<b>13 h max</b>	245 à 265 €	490 à 530 €
<b>Soirée</b>	<b>4 h max</b>	130 à 150 €	260 à 300
<b>Supplément visite en 2 langues 1/2j</b>		25 à 35€	35 € à 49 €
<b>Journée</b>		35 € à 55 €	49 € à 77 €

**Le taux de TVA sur les prestations de services est de 20 %.**

Les tarifs indiqués s'entendent hors frais divers spécifiques (frais de transport, indemnité de repas...).  
Ils peuvent varier en fonction de la spécificité de la prestation demandée, du temps de préparation requis et de la langue pratiquée.

Les prestations sont généralement rémunérées à la demi-journée ou à la journée.  
Les missions de 3 à 6 heures s'effectuent dans le cadre d'une 1/2 journée continue.  
Les visites prévues « à cheval » sur les matinées ET les après-midi sont traitées comme des longues demi-journées de 6 h, le guide ne pouvant accepter une autre prestation dans la journée.

### GUIDES SALARIÉS

- **Salaire brut** : l'indemnité de congés payés de 10 % et la prime de précarité de 10 % sont dues (sauf dans le cas où le CDD signé est un CDD dit d'usage)
- **Salaire net**: le montant indiqué est approximatif, les taux des cotisations sociales étant variables.
- **Cotisations "vieillesse"** : lorsque le salaire est versé mensuellement, les cotisations vieillesse **doivent** être calculées à partir du salaire brut. (CSS article R 242-2)  
Paie à la mission : il est dans l'intérêt du guide salarié que les **cotisations "vieillesse" soient** calculées à partir du salaire brut (et non à partir d'une fraction du salaire brut), afin de ne pas le pénaliser lors du calcul du montant de sa retraite.

### GUIDES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

- Les travailleurs indépendants, microentrepreneurs compris, sont libres de fixer leurs tarifs.
- Les microentrepreneurs ont des frais professionnels non déductibles de leur chiffre d'affaires. Il est normal qu'ils incluent ces frais dans leurs tarifs.

Les guides interprètes conférenciers sont le plus souvent, **salariés à la mission sous contrat à durée déterminée (CDD), ou travailleurs indépendants**. Dans ce dernier cas, le client doit s'assurer que le prestataire est titulaire d'un numéro de SIRET lui permettant d'établir des factures.

**ANNULATION** Tout service annulé moins de 24 heures à l'avance sera dû intégralement